

**Avis de participation du public par voie électronique**  
**ZAC Parc d'Affaires – Quartier de Seine Ouest**  
**Demande de permis de construire PC n° 92004 1900007 (SCCV Asnières Parc B8/B9)**

En application des articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'environnement, la demande de permis de construire (PC n° 92004 1900007), relative au lot B8/B9 de la ZAC Parc d'Affaires – Quartier de Seine Ouest, déposé par la SCCV Asnières Parc B8/B9 en date du 21/01/19, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Situé au 5/7 rue Louis Armand, le projet porte sur la construction d'un ensemble immobilier comprenant 273 logements, composés de 163 logements en accession à la propriété, 36 logements locatifs intermédiaires et 74 logements locatifs sociaux, ainsi qu'un groupe scolaire de 14 classes.

**Durée de la consultation : La participation du public par voie électronique sera ouverte du 7 Août 2019 au 12 Septembre 2019 inclus.**

Lieu de la participation du public : Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, la consultation du dossier, comprenant le dossier de demande de permis de construire précité, accompagné de ses pièces annexes ainsi que de l'ensemble des avis obligatoires rendus par les services extérieurs dans le cadre de son instruction, l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet, réalisée par la SCCV Asnières Parc B8/B9, et ses annexes, associée à la décision de l'autorité environnementale, rendue en date du 6 Mars 2017, qui soumet le projet à une procédure d'évaluation environnementale, à l'avis de l'autorité environnementale rendu en date du 19 Avril 2019, ainsi qu'au mémoire en réponse établi par la SCCV Asnières Parc B8/B9, pourra s'effectuer :

- Sur le site internet dédié à la présente procédure de participation du public par voie électronique : <http://zac-parc-affaires-asnieres-sur-seine.participationdupublic.net>
- Sous format papier, à l'accueil de la Mairie d'Asnières-sur-Seine, situé 1 place de l'Hôtel de Ville à Asnières-sur-Seine, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18 h et le samedi, de 9h à 12h.

Du 7 Août 2019 au 12 Septembre 2019 inclus, le public pourra formuler ses observations ou propositions sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à la présente procédure de participation du public par voie électronique : <http://zac-parc-affaires-asnieres-sur-seine.participationdupublic.net>.

Contacts : Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service urbanisme de la commune d'Asnières-sur-Seine, situé 1 place de l'Hôtel de Ville, à Asnières-sur-Seine, ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@mairieasnieres.fr](mailto:urbanisme@mairieasnieres.fr).

A l'issue de la présente procédure de participation du public par voie électronique et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, Monsieur le Maire d'Asnières-sur-Seine statuera sur ladite demande. Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Affichage de l'avis : Le présent avis sera publié par voie d'affiches aux lieux habituels d'affichage administratif à la Mairie d'Asnières-sur-Seine et sur les lieux concernés par le projet, ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asnières-sur-Seine quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Au plus tard à la date de publication de la décision de Monsieur le Maire d'Asnières-sur-Seine, et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public,

indiquant celles dont il a été tenu compte, et l'exposé des motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet : <http://asnieres-sur-seine.fr>